

BIEN COMPRENDRE VOTRE AVIS D'ÉCHÉANCE





Siège social 14, avenue Thiers 77000 Melun hahitat@fsm.eu

www.fsm.eu

Agence Val de Seine & Sénart Agence de Fontainebleau Tél: 01 64 14 43 47 Tél: 01 78 49 40 00

accueil.valdeseine@fsm.eu

Agence de Bussy-Saint-Georges Agence de Provins

Tél: 01 78 49 62 45 accueil.fontainebleau@fsm.eu accueil.bussv@fsm.eu Tél: 01 72 84 00 24

accueil.provins@fsm.eu

upe Arcade-vyv

AVIS D'ÉCHÉANCE

Date d'émission au 24/01/2023

Période quittancée: 01/01/2023 au 31/01/2023

Adresse du local principal :

28 RUE GUSTAVE CHARLES 77000 MELUN

Vos références à rappeler :

Compte locataire n° 012345/77

Facture n° 24 900

Votre numéro de « Compte locataire »

à rappeler lors de vos règlements et dans toutes correspondances.

M. DUPONT PATRICK PORTE N° 30 **20 RUE GUSTAVE CHARLES 77000 MELUN**

INFORMATION VOTRE ECHEANCE Loyer maximum de la convention: 0 Logement 003050 du 01/01/23 au 31/01/23 Loyer Conventionné 323,30 Prov.Charge Générale 13,43 336,73 **TOTAL Logement** Stationnt 003704 du 01/01/23 au 31/01/23 Loyer Annexe 40.00 **TOTAL Stationnt** 40.00 Réf. Mandat de prélèvement : ICS: FR03AAA123456 RUM: ++-01-00000012345-01-20-00001234 SITUATION ANTIERIEURE DE VOTRE COMPTE SOLDE DÛ ET PRÉLÈVEMENT MENSUEL 23/12/22 Solde débiteur 376,73 • Vous êtes prélevé du montant de votre 05/01/23 PRL-Prélèvement Automati -336 73 échéance mensuelle, et n'avez aucune dette 05/01/23 PRL-Prélèvement Automati -40.00 (« Solde compte » à 0 €), votre solde dû € (« Vous nous devez ») sera à 0,00 €. L'ensemble des mouvements qui • Vous êtes prélevé du montant de votre sont intervenus sur votre compte échéance mensuelle, et votre « Solde compte Votre avis d'échéance locataire, entre 2 avis d'échéance, » affiche un restant dû, le montant de votre vaut guittance si votre seront détaillés dans la « Situation solde dû (« Vous nous devez ») sera du antérieure de votre compte » (par « Solde compte » montant de votre « Solde compte » et de est égal à 0,00 €. exemple : prélèvement votre accord de règlement, le cas échéant, automatique, chèque, rappel APL si ce dernier n'est pas prélevé. ou RLS, etc.). **TOTAL PRELEVE LE 12/02/2023** Solde Compte 376,73 0,00 **VOUS NOUS DEVEZ**

COUPON A DECOUPER ET A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

Cet avis d'échéance vaut quittance, sous réserve que le solde du compte du présent avis soit égal à 0,00 (Situation antérieure de votre compte)

Compte locataire n° 012345/77



Les Foyers de Seine-et-Marne S.A. au capital de 5 100.000 € R.C. Melun 65b77 - APE 6820A SIRET 784 967 564 001 12

MODES DE REGLEMENT

- Prélèvement automatique
- Carte Bancaire en agence et sur le site www.apayer.fr (muni de votre n°de facture)
 Virement CDC : IBAN : FR43 4003 1000 0100 0011 2674 W54 BIC : CDCGFRPPXXX
- Chèque : à l'ordre de FSM- 14 avenue Thiers 77000 Melun
- Espèces Eficash : Au bureau de poste muni de votre avis d'échéance



Coupon à découper et à joindre au règlement, en remplacement de l'étiquette adhésive.